



Agenda des prochaines Commissions

Toutes les réunions se dérouleront en visio via Zoom

- **CEN/TC 207/WG 2 Mobilier pour enfants (en présence)**
11 novembre → 10h à 17h
12 novembre → 10h à 16h
- **AF 043 Ameublement général**
16 décembre
→ 15h à 16h30
- **BF 088 Management durable de la forêt-Chaine de contrôle**
Perspective d'une réunion de l'ISO/TC 287 en France en 2026
- **CEN/TC 207/WG 4 Mobilier extérieur**
13 janvier 2025
→ 9h30 à 16h30
14 janvier 2025
→ 9h30 à 16h30
5 février 2025
→ 9h30 à 16h30
6 février 2025
→ 9h30 à 16h30

Vous aussi, devenez membre des commissions Rejoignez-nous !

- ✓ **Appréhendez** les futurs projets de normes
- ✓ **Prenez part** au contenu des futures normes
- ✓ **Commentez** les projets en consultation
- ✓ **Participez** aux réunions des commissions françaises
- ✓ **Devenez Expert européen** et allez défendre les positions stratégiques françaises



Travaux du CEN/TC 207/WG 10 « Circularité en ameublement »

Le groupe de travail WG 10 du CEN/TC 207 en charge d'élaborer des normes relatives à l'économie circulaire a inscrit trois projets à son programme de travail : le premier concerne le « Remanufacturing », le second s'intitule « Repair and Refurbishment », le dernier est relatif au « Product lifetime/durability ». La commission miroir AF 043 « Ameublement général » élabore les positions nationales qui seront défendues pour préserver les intérêts français sur ces trois projets.

Remanufacturing

Le remanufacturing est un processus où un produit est créé à partir d'objets considérés comme déchets ou composants usés, impliquant des modifications significatives pour la sécurité et les performances. Il est effectué par le fabricant initial ou un fournisseur habilité, tout en maintenant la responsabilité du fabricant. Ce processus réintroduit des produits sur le marché tout en réduisant les déchets et en promouvant une consommation responsable.

L'objectif de ce nouveau document est de fournir des méthodes d'évaluation pour garantir que les meubles « remanufacturés » respectent des niveaux de sécurité et de performance minimaux, à claire-voie.

Repair/Refurbishment

« **Repair** » : Processus de remise en état d'un produit défectueux pour qu'il retrouve sa fonction d'origine.

« **Refurbishment** » : Inspection, entretien et réparation d'un produit usagé pour



restaurer sa fonctionnalité, sans transformation comme dans le remanufacturing. Ces activités peuvent être réalisées par n'importe quel fournisseur.

L'objectif de ce document est de faciliter l'accès aux services d'entretien pour les consommateurs.

Product lifetime/durability

« **Durability** » : Capacité d'un produit à maintenir ses fonctions au fil du temps, sous certaines conditions.

« **Reliability** » : Probabilité qu'un produit fonctionne sans défaillance durant une période donnée.

L'objectif de ce document est d'étendre la durée de vie des produits. Le lien entre remanufacturing, réparation et durabilité vise à prolonger la durée de vie des produits, à réduire les déchets et à soutenir une économie circulaire, en aidant consommateurs et parties prenantes à faire des choix respectueux de l'environnement.



Nouvelle rubrique pour le BNBA, toujours plus d'informations

Le site FCBA est doté d'une rubrique dédiée au BNBA. On peut désormais y trouver :

- l'agenda des réunions prochaines afin de permettre à chacun de venir et de suivre les travaux de normalisation, les « rapports de situation de la normalisation » de chaque secteur suivi par le BNBA. On y trouve toutes les informations sur les enjeux et les travaux en cours d'élaboration ;



- le calendrier des enquêtes publiques des normes permettant de transmettre des commentaires sur les projets et ainsi de modifier leur contenu si besoin ;
- 16 Questions Réponses pour comprendre de manière pédagogique le processus de fonctionnement de la normalisation. Cette rubrique a vocation à s'étoffer dans le temps ;
- les textes de référence de la normalisation. De nouvelles rubriques vont être ajoutées, afin de prendre en compte les thématiques qui font l'actualité, telle que la mise en place du RPC et ses conséquences.

Pour le découvrir, il suffit de suivre le lien suivant :

<https://www.fcba.fr/qui-sommes-nous/normalisation-bnba/>

Quoi de neuf ?

Publication prochaine de la norme NF D62-025 Mobilier Domestique – Élément de rangement – Performance à l'usage

Cette norme décrit les méthodes d'essai permettant d'apprécier les performances mécaniques des meubles de rangement à usage domestique prêts à l'usage en incluant leurs parties mobiles.

Elle remplace la norme expérimentale de juin 2013 suite à un toilettage afin notamment d'être cohérente avec l'EN 16122.

La révision de la NF D80-001-3 relative à l'aptitude à l'usage d'un cercueil est achevée.

Les modifications portent notamment sur la modification du taux de cendre, des

exigences concernant les quincailleries métalliques et les exigences relatives aux matériaux vis-à-vis de la crémation.

La publication pourra intervenir après la modification prévue de la réglementation.



Les rapports de situation de la normalisation

Chaque année, le BNBA publie, pour chacun des secteurs qu'il couvre, sur le site internet de FCBA un document intitulé « Rapport de situation ».

Ces rapports fournissent au lecteur une vue détaillée des travaux normatifs de l'année passée et à venir tant au niveau national, qu'europpéen et international. Ainsi trouve-t-on un bilan de l'activité écoulée avec l'indication des enjeux pour chaque sujet de travail publié en cours. On peut également découvrir la structuration des comités techniques et de leurs groupes de travail, ce qui permet de positionner et d'identifier les structures d'influence française. On y retrouve enfin la liste de toutes les normes publiées concernant le secteur ainsi que

le programme de travail pour les trois prochaines années.

Ces rapports de situation concernent les six secteurs de la construction dont le BNBA a la charge :

- Bois ronds et bois sciés
- Durabilité du bois, finitions
- Parquets, lambris et bardages
- Produits de structure
- Menuiseries
- Panneaux à base de bois.

Ils sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://www.fcba.fr/qui-sommes-nous/normalisation-bnba/>

Normadico : La revue systématique

Une fois une norme publiée, le système de normalisation a prévu que l'on se pose régulièrement la question de la pertinence du texte publié. Trois possibilités sont ainsi offertes aux utilisateurs de la norme :

- considérer que le document nécessite d'être ajusté au nouvel état de l'art, il faut alors réviser le document ;
- s'apercevoir que le document est totalement obsolète ou ne répond plus à un besoin, auquel cas il faut envisager sa suppression ;
- estimer que le document n'a pas à être modifié car il répond pleinement au besoin, la confirmation est alors l'option à choisir.

Le troisième choix est celui qui est décidé dans la grande majorité des cas.

Cette revue systématique s'effectue tous les cinq ans pour une norme homologuée (NF) et tous les trois ans pour une norme

expérimentale (XP ou TS) ou un fascicule de documentation (FD ou TR). Cette règle est valable tant au niveau national qu'europpéen ou international.

Le statut du document a donc une importance. La norme homologuée est le cas le plus fréquent, avec le statut le plus élevé, car faisant l'objet d'un consensus fort et peut être citée dans la réglementation. Toutefois, certains documents normatifs peuvent avoir un autre statut.

La norme expérimentale est ainsi une norme avec un consensus plus faible et qui est destinée à être modifiée au bout de trois ans pour consolider son contenu avec l'expérience acquise.

Le fascicule de documentation est quant à lui le type de document bénéficiant du consensus le plus faible et est assimilé à un rapport technique sans obligations.

Publications

- **NF EN 1725** : Meubles – Lits – Exigences de sécurité, solidité et durabilité – Avril 2024
- **NF EN 1022** : Mobilier – Sièges – Détermination de la stabilité – Avril 2024
- **NF EN 15185** : Ameublement – Evaluation de la résistance de la surface à l'abrasion – Mai 2024
- **NF EN 12521** : Meubles – Sécurité, résistance et durabilité – Exigences relatives aux tables à usage domestique – Mai 2024
- **EN 747-1:2024** : Meubles – Lits superposés et lits surélevés – Partie 1 : Exigences de sécurité, de résistance et de durabilité – Mars 2024
- **EN 747-2:2024** : Meubles – Lits superposés et lits surélevés – Partie 2 : Méthodes d'essai – Mars 2024

Les normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR

Règlement Ecodesign

Le Règlement européen sur l'éco-conception des produits durables (ESRR) a été publié au JOUE le 28 juin 2024.

Ce règlement fait partie du Plan d'action en faveur de l'économie circulaire et du Pacte vert européen initié en 2020.

Il établit un cadre pour la fixation d'exigences minimales que les acheteurs doivent intégrer dans les marchés publics en matière d'éco-conception des produits durables.

Il remplace la directive éco-conception 2009/125/CE, et élargit son champ d'application à toutes les étapes du cycle de vie des produits.

Il introduit notamment de nouvelles mesures (introduction du passeport numérique produits, réglementation des marchés publics ou limites à la destruction des invendus).

La sélection et la priorisation des produits concernés sont à venir, l'ameublement faisant parti des familles prioritaires. Puis l'adoption du document définitif prévue avant le 19 avril 2025.

Son application obligatoire est prévue 18 mois plus tard.

Pour le consulter, cliquer sur le lien ci-dessous :

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202401781